



CAHIER DES CHARGES

Organisation des Demi-finales Jeunes U19, U17 et U15

1. Définition

- Deux ½ finales d'une même compétition et d'une même catégorie :
 - 15 h 00 puis 17 h 00 : Coupe de l'Anjou U19
 - 15 h 00 puis 17 h 00 : Challenge de l'Anjou U19
 - 15 h 00 puis 17 h 00 : Coupe de l'Anjou U17
 - 15 h 00 puis 17 h 00 : Challenge de l'Anjou U17
 - 15 h 00 puis 17 h 00 : Coupe de l'Anjou U15
 - 15 h 00 puis 17 h 00 : Challenge de l'Anjou U15
 - 15 h 00 puis 17 h 00 : Challenge de District U15

2. Promotion de la journée

Le club recevant

- assure la publicité locale
- assure les invitations locales (maires, conseillers, présidents d'associations, clubs voisins ...).

La commission organisatrice (District)

- assure la publicité sur les médias du District (Site et messagerie officielle des clubs).

3. Préparation matérielle

Le club recevant

- prévient les services de sécurité : mairie, gendarmerie, pompiers, médecin de garde ...

La commission organisatrice (District)

- organise sur le lieu de la manifestation un mois avant la date une rencontre avec le club recevant pour s'assurer de la bonne organisation de la journée.
- convoque les équipes et les arbitres centraux.

4. Infrastructures nécessaires

- un terrain autant que possible gazon : préparer le terrain (tonte, traçage impeccable). Deux matchs devront avoir lieu sur ce terrain.
- quatre vestiaires pour les quatre équipes demi-finalistes.
- deux vestiaires pour les arbitres.
- un local pour le secrétariat.
- une bonne sono (avec un responsable sono et un animateur expérimenté).
- un parking suffisant (50 à 100 véhicules selon les clubs qualifiés) et balisé.

5. Le jour de la manifestation

Le club recevant

- veille à la sécurisation du site (notamment l'accès et la circulation des véhicules sur le stade).
- prévoit les équipements nécessaires pour les premiers soins.
- prévoit un animateur expérimenté à la sono (notamment pour la présentation des équipes et des arbitres).
- prévoit un coordonnateur Club / Commission organisatrice (présent une heure avant la première finale).
- prévoit un « accompagnateur » par équipe et un pour les arbitres (pour faciliter tout contact ou toute démarche ou répondre à un besoin ...).
- prévoit un délégué à la police du terrain par demi-finale (soit 2).
- fournit les tablettes (une tablette par demi-finale) et désigne un référent FMI
- fournit les drapeaux de touches.
- fournit les bouteilles d'eau pour les équipes et les arbitres.
- fournit le personnel pour le(s) parking(s).
- prévoit pour les équipes ½ finalistes des tickets sandwiches et boissons.
- les buvettes, restauration et animations diverses sont à l'initiative du club dans la mesure où le déroulement des rencontres n'est pas perturbé.

La commission organisatrice (District)

- apporte, installe et désinstalle les banderoles prévues (sponsors officiels, supporter c'est respecter, District, etc ...)
- apporte les deux ballons nécessaires.
- Apporte les feuilles de matchs papier (en cas de dysfonctionnement de la FMI).
- s'assure d'un retour photos de la manifestation auprès du secrétariat du District.

6. Calendrier pour la saison

- Dépôt du dossier de candidature avant le 30 novembre
- Proposition du site par la commission organisatrice avant le 15 janvier
- Décision du Comité de Direction de fin janvier/début février
- Rencontre club/commission organisatrice 1 mois avant la date de la manifestation
- Demi-finales fin mai